



Caouette
devant ses pairs

Le chef créditiste, Réal Caouette, devra comparaître devant ses pairs au comité permanent des privilèges et élections pour préciser les accusations de pots-de-vin qu'il a lancées la semaine dernière. Ainsi en a décidé la Chambre des Communes, hier.

page A-3

à lire

Terrorisme

Une puissante bombe éclate à Londres, alors que l'IRA provisoire s'apprête, à ce qu'il semble, à décréter une trêve de Noël.

page C-15

Une menace

Le Chah d'Iran prévient le monde occidental que s'il joue sur la valeur de l'or, le prix du pétrole augmentera sans limite et tout le système monétaire s'effondrera.

page C-16

Régie des loyers

Le président de la Régie des loyers a déclaré qu'une plaquette d'informations de 30 pages sera mise à la disposition du public vers le 15 janvier et qu'une autre plus élaborée sera disponible le 1er février.

page A-18

Hausse de taxe

La taxe foncière augmentera de 20 cents du \$100 d'évaluation, à Saint-Romuald, soit un surplus d'environ six à 10 p.c.

page A-7

sommaire

A Québec aujourd'hui	C-3
Arts et lettres	C-2 et C-3
Bridge	C-12
Décès	C-15
Economie-finance	A-14 à A-16
Famille	A-12 et A-13
Feuilleton	C-11
Horoscope	C-13
Mot mystère	C-7
Mots croisés	C-10
Page documentaire	A-5
Patron	C-9
Sport	B-1 à B-5
Télévision	A-11 et C-15

Aliments: des prix plus élevés en 1975

OTTAWA (PC) — Le prix des aliments va augmenter d'au moins 16 pour cent au cours de l'année 1975, même si les récoltes sont bonnes l'automne prochain, à moins que les Canadiens ne réduisent leurs dépenses et leurs revendications salariales.

C'est ce qui ressort du dernier rapport trimestriel de l'année publié hier par la commission de surveillance des prix des aliments.

"C'est précisément une illusion d'espérer que, l'an prochain, le

prix des aliments montera moins qu'en 1974," déclare la commission Plumptre.

"La gravité de la situation, quant à l'offre du blé et des gains de provende, et ses répercussions sur le prix du grain et des provendes, affectent maintenant les décisions relatives à la production de viande, d'œufs, de volaille et de produits laitiers.

"Etant donné l'escalade des coûts qui confronte les producteurs, le prix de certains de ces produits

montera vraisemblablement", souligne encore le rapport de cet organisme présidé par Mme Plumptre.

En 1974, les augmentations des prix des produits alimentaires au Canada ont été de l'ordre de 15 p.c., soit sensiblement le même pourcentage qu'en 1973.

Cette année, les prix du sucre et des produits contenant du sucre ont largement contribué à la montée inflationniste.

De novembre 1973 à novembre 1974, les prix du sucre et des produits à base de sucre ont augmenté de 70 p.c. tandis que les prix de tous les autres aliments consommés à la maison ont en moyenne augmenté de 10 p.c.

La commission déclare qu'une stabilité relative du prix des aliments et des prix en général serait facilitée par un retour à la modération dans les dépenses et les revendications de revenu chez tous les groupes, gouvernements, syndicats,

sociétés, consommateurs, offices de commercialisation et autres organismes auxquels incombent des décisions économiques.

De bonnes récoltes sont nécessaires pour l'année prochaine, soutient la commission, mais même cette éventualité ne saurait résoudre à elle seule le problème de l'augmentation des prix des aliments. La modération des dépenses et des revendications de revenu est essentielle, conclut-on dans le rapport.

Les compagnies verseront \$48 millions de plus au Québec

par Michel MORIN

Le gouvernement québécois a décidé d'aller chercher \$48 millions de plus dans les poches des compagnies. Pour réaliser cet objectif il haussera les impôts sur les profits des sociétés pétrolières et gazières, les redevances payées par les compagnies minières et les droits de coupe que doivent acheter les compagnies de pâtes et papier.

C'est ce qu'a annoncé hier à l'Assemblée nationale le ministre des Finances, M. Raymond Garneau.

Par la même occasion, le ministre a déclaré que le gouvernement considérerait aux fins de l'impôt sur le revenu des particuliers, le premier mille dollars de revenus d'intérêt provenant de sources canadiennes et le régime d'épargne-logement; deux mesures proposées par le dernier budget Turner. La mise en application de ces deux mesures représente toutefois des sorties de \$60 millions pour le trésor québécois.

Des \$48 millions que le gouvernement du Québec veut récupérer, \$15 millions proviendront des compagnies minières, \$25 millions des compagnies

gazières et pétrolières, et \$8 millions des compagnies de pâtes et papiers.

Malgré ces nouvelles impositions les compagnies minières et forestières conserveront leur "position concurrentielle avantageuse par rapport à celle des autres provinces". Leurs taux d'imposition seront moins élevés qu'en Ontario, au Manitoba ou en Colombie-Britannique.

Dans le cas des mines ces nouvelles impositions restent toutefois provisoires et pour deux raisons. D'une part le comité de révision sur la fiscalité des entreprises minières n'a pas encore complété son mandat et d'autre part les taux d'imposition de d'autres provinces ont un caractère temporaire; d'où l'instabilité actuelle.

Ainsi les mesures annoncées s'appliquent rétroactivement dans le cas des compagnies minières, gazières et pétrolières. De fait seules les compagnies minières dont l'exercice financier débute ou se termine entre le 1er avril 1974 et le 31 mars 1975 verront leurs taux majorés. Quant aux compagnies pétrolières et gazières le régime fiscal (Suite à la page A6, 6e col.)



Nouveau vice-président américain

M. Nelson Rockefeller a prêté serment hier soir comme quarante-et-unième vice-président des États-Unis au terme d'une dure bataille de près de quatre mois devant les deux chambres du Congrès. Nos informations à la page C-14.

Qui succédera à Paul Dell'Aniello?

par Jacques DUMAIS

M. Paul Dell'Aniello ayant remis sa démission, hier matin, comme président de la Régie de la langue française, qui donc succédera à cet homme qui fait face à une condamnation pour évasion fiscale?

Le premier ministre Robert Bourassa confiait aux journalistes que le deuxième vice-président de la Régie, M. Gerald N. Martin, assumerait probablement l'intérim à la présidence en attendant qu'un candidat permanent soit trouvé.

M. Martin, âgé de 60 ans, est un ingénieur professionnel qui, avant d'accéder à la vice-présidence, le 19 novembre, agissait comme directeur des ven-

tes — division des constructions métalliques — chez Dominion Bridge Limited, de Montréal.

Le premier vice-président de la Régie est lui-même M. Jean-Denis Gendron, ancien président de la commission d'enquête linguistique qui portait son nom.

Candidat de la première heure à la présidence de la Régie, l'été dernier, M. Bourassa devait, à contrecœur, renoncer à lui confier cette tâche, M. Gendron étant devenu un personnage trop controversé dans l'opinion publique.

De son côté, M. Fernand Lalonde, ministre responsable de la Régie, faisait part de son intention de suggérer au conseil des ministres des candidats à la

succession de Dell'Aniello qui ne se limiteraient pas exclusivement "aux membres actuels" de la Régie.

On peut donc conclure que le gouvernement est d'ores et déjà à la recherche d'un autre oiseau rare.

Réclamant la "plus entière liberté" de choisir le successeur, M. Lalonde a qualifié d'"impertinente" une question du député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, qui demandait si le ministre serait plus vigilant lorsque appelé à établir les critères de sélection de son candidat.

On sait que, lundi dernier, M. Dell'Aniello était condamné à payer cinq amendes totalisant \$5,800 — ou, à défaut, six mois de prison — pour avoir

omis de déclarer à l'impôt des revenus de \$25,979, entre 1969 et 1972, à titre de consultant pour deux entreprises privées.

Ancien directeur des Hautes études commerciales de l'université de Montréal, M. Dell'Aniello était sévèrement blâmé par le juge D. Reilly Watson, des sessions de la paix, à Montréal, pour avoir offensé "toutes les personnes au Canada qui payent leurs taxes".

On peut comprendre que cet universitaire ait démissionné d'une fonction commandant une crédibilité à toute épreuve.

De fait, il s'exécutait hier matin et la Chambre en était saisie peu après la presse, qui, elle, le fut dans un commu-

niqué très bref rédigé par l'attaché de presse du premier ministre Bourassa, M. Charles Denis.

"Le ministre d'Etat au conseil exécutif, M. Fernand Lalonde, annonce que M. Paul Dell'Aniello l'a informé ce matin qu'il remettrait sa démission."

Ironie du sort, la veille, M. Dell'Aniello acceptait puis refusait à quelques heures d'avis de donner une entrevue au SOLEIL, à ses bureaux de la rue McGill, à Montréal.

Rejoint mercredi matin, M. Dell'Aniello, qui paraissait jovial après une rude journée occupée à "vous savez quoi", convenait d'un rendez-vous pour 15h, jeudi.

(Suite à la page A6, 5e col.)

Durant l'année 1973

36 pour cent du boeuf consommé au Québec n'a pas été inspecté

par Monique PAYEUR

Au Québec, 36 pour cent de la viande de boeuf produite localement et destinée à des consommateurs québécois n'a subi aucune inspection au cours de 1973, soit 42,750,000 livres (près de 95,000 bovins).

C'est ce qu'a confirmé, hier, au SOLEIL, le directeur adjoint du service vétérinaire du ministère de l'Agriculture du Québec, le Dr Vianney Désilets, en précisant que la viande de boeuf produite localement représentait approximativement le quart de la production de boeuf consommé dans la province de Québec.

Sur la quantité totale de viande

de boeuf mise en vente sur le marché québécois, le pourcentage de boeuf non inspecté représente environ 8 pour cent de toute la production consommée.

La loi québécoise ne rendant pas obligatoire l'inspection destinée à la consommation locale du boeuf, plusieurs cultivateurs font abattre leur bétail sans le faire inspecter, a expliqué le Dr Désilets, ajoutant que cette viande non inspectée n'était pas, selon lui, acheminée vers les grands centres pour écoulement, mais plutôt destinée au marché régional.

Le bétail non inspecté est habituellement abattu dans les petits abattoirs des régions éloignées, où il ne se fait pas d'ins-

pection systématique. Selon des chiffres dévoilés à l'Assemblée nationale le printemps dernier, il y aurait, au Québec, présentement, 400 de ces abattoirs non soumis à l'inspection.

C'est dans le secteur de la volaille que les contrôles de qualité sont les mieux respectés, selon les chiffres fournis par le service vétérinaire du gouvernement québécois. En effet, 99,9 pour cent des volailles abattues en 1973 ont été inspectées.

Le tableau de l'inspection de la viande locale se présente comme suit:

(Suite à la page A6, 5e col.)



MM. Michel Grant, Yvon Charbonneau et Jacques Desmarais, de la FTQ, de la CEQ et de la CSN.

Le Soleil, Roland Marcoux

Les syndicats dénoncent les tactiques gouvernementales

par Jean GIROUX

Trois représentants de la CEQ, de la CSN et de la FTQ ont accusé le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, de les avoir trompés en faisant adopter, à la faveur d'une fin de session bousculée, le projet de loi 95 régissant les négociations dans les secteurs public et parapublic.

A l'occasion d'une conférence de presse convoquée, hier, à Québec, les trois porte-parole ont révélé que le ministre Parent leur avait promis, le 12 décembre dernier, de les consulter avant de procéder à la rédaction finale du projet de loi et de leur donner l'occasion d'étudier ledit projet entre la première et la deuxième lecture. Rien de cela n'a été fait, le ministre ne tenant

pas parole, et le projet de loi 95 étant rapidement glissé devant les parlementaires pour une adoption en 24 heures.

Outre cette méthode douteuse du ministre, c'est le fond même de cette loi que MM. Yvon Charbonneau, président de la Centrale d'enseignement du Québec, Jacques Desmarais et Michel Grant, coordonnateurs respectifs des négociations à la Confédération des syndicats nationaux et à la Fédération des travailleurs du Québec, ont dénoncé avec énergie. Cette loi vient amender la loi 46 qui avait gouverné les négociations notoire de 1972. Parmi les principales modifications apportées par la loi 95, on note la reconnaissance de pouvoirs réels aux ministres de l'Éducation et des Affaires sociales, leur collègue de la Fonction publique apparaissant comme le coordonnateur des actions du gouvernement du Québec, la permanence de la loi, et l'établissement d'un processus d'accord préalable entre les parties sur les objets de la négociation provinciale et sur ceux des négociations locale, régionale ou sectorielle.

C'est sur ce processus que le président Charbonneau lance ses flèches les plus acérées. Pour lui, les articles 7, 8 et 9 de la loi 95 constituent en réalité un cadre vide, un mirage de souplesse qui cache une stratégie de division des groupes. En effet, la loi 95 stipule que les représentants ouvriers et patronaux du domaine de l'éducation conviendront, "dans les 90 jours, des matières qui seront négociées". Advenant l'impossibilité de s'entendre, les parties devront subir l'intervention du lieutenant-gouverneur en conseil, qui déterminera alors les matières à être négociées. Cela signifie que le ministre de l'Éducation n'est pas le véritable négociateur puisque le cabinet définira les sujets de négociations, souligne M. Charbonneau, et que le gouvernement entend encore cette année procéder par décret au lieu de favoriser une négociation véritable.

Michel Grant, de la FTQ, ajoute à ce sujet que la loi 95 comporte une notion "d'organisme gouvernemental" qui laisse au lieutenant-gouverneur un pouvoir d'interprétation très large et dangereuse puisqu'il garde la capacité d'englober dans les négociations des unités de travailleurs contre l'intérêt de ces derniers.

son principal adversaire dans l'affaire Boutin était irrecevable.

Il soutient, en effet, que l'article de la loi sur la magistrature invoqué par Me Bienvenue n'interdit pas à un député de toucher une indemnité qui lui est versée par l'Assemblée nationale, mais plutôt interdit à la présidence de cette Assemblée de verser des allocations de dépenses au chef de l'Opposition et aux ministres quand ils voyagent à titre de député, même s'ils sont en mission officielle.

Il affirme de plus que le fait de contrevioler à cette prohibition n'entraîne aucunement, au plan légal, que le député victime devient indigne de siéger.

Il argumente enfin que la décision de verser \$1,796 à Me Morin a été prise en juillet par le président de l'Assemblée lui-même, en l'occurrence M. Jean-Noël Lavoie.

"Vous êtes, monsieur le président, explique-t-il, l'interprète de la loi sur la législation et votre interprétation fait et doit faire autorité. Un député qui se fie à votre interprétation ne peut pas se tromper.

"Il vous est donc impossible, monsieur le président, d'accepter aujourd'hui la recevabilité de la motion du député de Crémazie sans renverser votre propre décision, sans surprendre la bonne foi du chef de l'Opposition et sans vous faire le complice d'un traquenard que je ne saurais qualifier".

C'est aujourd'hui que l'un des vice-présidents de la Chambre doit rendre jugement de ce point de droit.

Le président de la Chambre se défile

par François DEMERS

Le président de la Chambre et député libéral de Laval, M. Jean-Noël Lavoie, s'est défilé, hier, devant la perspective d'avoir à décider si l'accusation lancée la veille par le ministre de l'Immigration, Me Jean Bienvenue, contre le chef de l'Opposition péquiste, Me Jacques-Yvan Morin, était recevable.

Il a, en effet, révélé avoir confié à l'un de ses adjoints (le vice-président Robert Lamontagne, député libéral de Roberval, ou le vice-président Harry Blank, député libéral de Saint-Louis) le soin de décider si cette accusation est suffisamment conforme aux règles pour qu'on en discute et de présider l'éventuelle commission parlementaire qui aura à disposer du bien-fondé de cette accusation.

La veille, Me Bienvenue avait repris à son compte la procédure utilisée par le PQ dans l'affaire de l'ex-député libéral Jean-Claude Boutin. Il avait formellement accusé Me Jacques-Yvan Morin d'avoir illégalement perçu la somme de \$1,796 lors d'un voyage officiel à Bruxelles, l'été dernier, et, conséquemment, d'être indigne de siéger à l'Assemblée nationale.

Traquenard?

Hier, au milieu d'une atmosphère d'extrême agressivité du parti gouvernemental, dont plusieurs membres font actuellement l'objet d'attaques et d'accusations diverses, le leader parlementaire du PQ, Me Robert Burns, a tenté d'expliquer qu'à ses yeux, la motion de

L'Allier critique la nomination de Laurent Laplante à Radio-Québec

par Jacques DUMAIS

Le ministre québécois des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, s'en est pris verbalement à Radio-Québec pour avoir embauché l'éditorialiste Laurent Laplante, du journal indépendantiste "Le Jour", comme animateur d'une vingtaine d'émissions sur les affaires parlementaires, dont la diffusion aura lieu en ondes ouvertes à compter du 9 janvier prochain.

"Je pense que la nomination de M. Laplante est une mauvaise nomination à Radio-Québec et qu'elle est une erreur de jugement assez grave de la part de ceux qui l'ont faite, en ce qu'elle risque d'entacher la crédibilité de Radio-Québec auprès de ses auditeurs."

Pour M. L'Allier, responsable de cet organisme en Chambre, il ne fait pas de doute que M. Laplante également a fait une erreur de jugement en acceptant cette offre. Et il souligne que, si Radio-Québec n'était pas un organisme autonome, le ministre lui-même interviendrait pour l'annuler.

Pourquoi?

1) Parce que, selon M. L'Allier, M. Laplante est peut-être un excellent journaliste de la presse écrite, mais qu'il fait un "mauvais animateur de télévision" du fait qu'il "maîtrise mal cet outil de travail".

2) Parce que M. Laplante sera appelé à animer une émission régulière,

et non plus occasionnelle, portant sur un sujet — les affaires parlementaires — qu'il connaît moins spécifiquement que la justice ou l'information et dont la teneur se concilie mal avec son engagement politique.

M. L'Allier tient du président du conseil d'administration de Radio-Québec, M. Yves Labonté, que cette nomination n'était le fait que d'un réalisateur et que personne, en haut lieu, n'avait été informé ou consulté sur ses implications.

M. Labonté doit faire parvenir, aujourd'hui, à M. L'Allier, une note écrite non seulement sur cette nomination, mais également sur une demande de Radio-Québec d'occuper des bureaux à l'intérieur de la tribune de la presse au parlement.

"Radio-Québec n'étant pas une télévision d'information, je veux quand même savoir de quoi il s'agit pour pouvoir en informer la Chambre."

De plus, M. L'Allier compte déposer en Chambre la grille complète et détaillée de la programmation de Radio-Québec pour les six prochains mois, programmation qui sera diffusée en ondes ouvertes à compter du 9 janvier 1975.

Les observateurs sont demeurés bouche bée devant cette sortie du ministre L'Allier, qui lui était suggérée par une question de son collègue libéral d'Anjou, M. Yves Tardif.

"Seul Réal Caouette peut faire ça aux Communautés", de dire un journaliste à propos de multiples inquisitions dans les affaires internes de Radio-Canada.

M. L'Allier, lui, tenait à donner son opinion personnelle en dépit de l'autonomie de Radio-Québec.

"Autant l'autonomie de Radio-Québec est absolument essentielle à cet organisme pour qu'il puisse fonctionner comme télévision éducative, autant cette autonomie doit être respectée par tous, y compris par les administrateurs de Radio-Québec quant à l'essence même de Radio-Québec. Il ne s'agit pas d'une autonomie par rapport à l'administration, pas plus que par rapport à la population; il s'agit d'une authentique autonomie qui fait en sorte que l'instrument ne serve à personne d'autre qu'à l'intérêt public", a-t-il commenté.

De son côté, le chef de l'Opposition officielle, M. Jacques-Yvan Morin, a soutenu que la déclaration du ministre émettait sur l'autonomie "qu'il affecte de respecter". Appelant le ministre une définition de l'expression "engagement politique", dans le cas de M. Laplante, M. Morin s'est demandé si M.

PHARMACIE A VENDRE
à Chicoutimi

Très bon chiffre d'affaires. 75% de prescriptions. Ecrire à:
Dépt 7054
Le Soleil

Caouette convoqué devant un comité des Communes

par André BELLEMARE

OTTAWA (PC) — Le chef du Crédit social devra comparaître devant le comité permanent des privilèges et élections afin de préciser les accusations de pots-de-vin de certains députés à des journalistes de la Tribune de la presse du parlement pour mousser leur publicité.

Ainsi en a décidé, hier, la Chambre par un vote de 111 voix contre 93 qui a permis au député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, de remporter la première manche de cette confrontation avec le leader créditiste.

Le déroulement du vote aux Communautés a fait perdre la face aux ministériels qui, le premier ministre Trudeau en tête, se sont opposés à la motion de M. LaSalle; mais ils n'avaient apparemment pas compté sur l'appui surprise de 22 députés libéraux au député de Joliette ni sur l'abstention des huit députés créditistes.

L'attitude de ces 22 dissidents n'a pas eu l'heur de plaire au chef libéral qui, visiblement décontenancé, a longuement regardé ses collègues debout tout en essayant les sarcasmes des conservateurs et néo-démocrates.

"Qu'arrive-t-il de votre leadership?", ont lancé quelques députés à M. Trudeau.

Après l'adoption de la motion, le leader parlementaire du Crédit social, M. André Fortin, a expliqué que ses collègues ont préféré s'en remettre à la volonté de la Chambre sans prendre part eux-mêmes à la mise aux voix.

Il a également fait savoir que M. Caouette était absent de la Chambre parce qu'il n'a pu prendre l'avion de son domicile à Rouyn en raison d'une grève.

Joint chez lui, le chef créditiste n'a pas voulu formuler de commentaire sur la décision des Communautés.

Interrogé sur l'abstention de ses députés au vote, M. Caouette a dit qu'il

ne leur avait pas dicté une ligne de conduite.

"Je leur dit de ne pas se casser la tête avec cela", a-t-il ajouté.

M. Caouette avait déclenché toute cette affaire le 10 décembre dernier dans un discours aux Communautés dans le cadre d'un débat sur les conflits d'intérêt.

Depuis vendredi dernier, il n'est pas revenu en Chambre et il n'entend pas y mettre les pieds avant la reprise d'après les Fêtes, vers le milieu de janvier.

Il était manifeste, hier, que les libéraux n'avaient pas l'intention de trainer M. Caouette devant le comité des privilèges et élections.

Au début des travaux, le président de la Chambre, M. James Jerome, avait expliqué que la motion de M. LaSalle rencontrait les exigences du règlement de la Chambre et il en a remis l'adoption à celle-ci.

Comme plus de cinq députés (les créditistes) s'y sont opposés, la motion LaSalle a été mise aux voix.

C'est à ce moment que les événements ont pris une tournure inattendue: l'appui en bloc des conservateurs et des néo-démocrates à la motion, la volte-face de 22 députés libéraux et l'abstention des créditistes qui ont fait que les ministériels en minorité se sont retrouvés seuls à voter contre la comparution de M. Caouette au comité.

Le comité des privilèges et élections devrait se réunir en principe le mois prochain à la reprise de la session.

Il est présidé par le député libéral de Lachine, M. Rod Blaker, et formé de 20 députés, dont 12 libéraux, 6 conservateurs, un néo-démocrate et un créditiste.

Pressé par M. LaSalle d'apporter des preuves sur ce qu'il avançait, M. Caouette avait admis, la semaine dernière en Chambre, qu'il avait lui-même versé \$50 par mois pendant trois mois à un journaliste de Radio-Canada pour obtenir une meilleure publicité dans les nouvelles et un autre \$20 à un journaliste d'un quotidien de Québec, sans le nommer.

Peu auparavant, il avait déclaré: "Après avoir vu la photographie du député de Joliette dans les journaux, je me suis demandé un peu s'il n'avait pas lui-même contribué à payer les frais de sa publicité personnelle dans certains journaux de la province, qu'il s'agisse de journaux anglais ou français".

Le lendemain, M. LaSalle s'est levé sur une question de privilège pour protester "contre cette insinuation tout à fait inacceptable pour moi", et sommer le chef créditiste de répéter ses allégations en dehors de la Chambre où il ne serait pas protégé par son immunité parlementaire.

Leduc n'est plus adjoint parlementaire

(PC) — Le député libéral de Taillon, M. Guy Leduc a démissionné, mardi, comme adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales, a confirmé hier soir le premier ministre Robert Bourassa.

Le premier ministre a expliqué que M. Leduc avait tenu à remettre lui-même sa démission afin d'éviter toute démagogie même si aucune accusation n'a été portée contre lui dans le rapport de la Commission de police.

M. Bourassa a précisé que M. Leduc tenait à expliquer son attitude devant le caucus ainsi que devant le Conseil supérieur du parti.

La Commission de police qui a remis au début de la semaine son rapport sur les liens possibles entre le crime organisé et certains membres de l'organisation du défunt ministre Pierre Laporte, a qualifié "d'inexplicable" la conduite de M. Leduc dans cette affaire.

A la suite de son témoignage devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, les commissaires dans leur rapport ont déclaré:

"De deux choses l'une: ou bien Leduc est d'une naïveté rare ou bien il tritue les faits."



Le Soleil, Roland Marcoux

Honneur tout spécial

A l'occasion de la réception annuelle du maire de Québec à la presse, M. Gilles Lamontagne a remis un livre souvenir sur la ville de Québec à M. Raymond Dubé, éditorialiste en chef au SOLEIL, qui vient de prendre sa retraite. On voit ci-dessus MM. Claude Masson, adjoint au rédacteur en chef au SOLEIL, Gilles Lamontagne et Raymond Dubé.

LA PURE VÉRITÉ

affiliée à
L'AMBASSADOR COLLEGE
Assemblée
tous les samedis
matins (10h.30)
HOTEL CHATEAU
BONNE ENTENTE
3400, Chemin Ste-Foy
Ministre
C. Wilkins
C.P. 1401, Québec G1K 7G7

Lisez notre revue "La Pure Vérité"
(The Plain Truth) et regardez notre
émission au canal 5 chaque
dimanche "Gagner Ted Armit",
trouvé."



PSST!!!
Peugeot 504 GL Diesel
1975 - Venez l'essayer!



M. LESSARD LTEE
48, boul. St-Joseph - 623-5471
(800 Rue ouest), Charlesbourg

REMY BEAULIEU
& ASSOCIES
DOCTEURS EN OPTOMETRIE

376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcoolés)

C'est un missile soviétique qui a abattu l'avion Buffalo

OTTAWA (UPI) — Un missile soviétique probablement lancé de Syrie, a causé l'écrasement d'un appareil Buffalo de la force de sécurité des Nations unies, en août dernier, provoquant la mort des neuf Canadiens qui étaient à bord.

C'est ce qu'a déclaré, hier, aux Communes le ministre de la Défense, M. James Richardson, en présentant les conclusions de deux rapports d'enquête différents préparés d'une part par l'Onu, et d'autre part par le gouvernement canadien.

Il a précisé que les rapports démontrent que l'appareil des Forces armées canadiennes a été abattu le 9 août dernier "au-dessus du territoire syrien... par deux ou trois missiles sol-air proba-

blement lancés du territoire où l'appareil s'est écrasé".

L'avion s'est écrasé près du village d'Ad Dimas, non loin de la frontière libano-syrienne. Il effectuait alors un vol de reconnaissance autorisé pour l'Onu, entre Israël, en Egypte, et Damas, en Syrie.

"Des indices découverts sur les lieux de l'écrasement par les enquêteurs canadiens comprennent entre autres le couvercle d'un commutateur à pression que l'on retrouve sur les missiles sol-air soviétiques", indique le rapport.

Le ministère de la Défense a déclaré que les vols du genre ont repris sur le même trajet depuis cet incident.

Desjardins somme... (Suite de la première page)

"Je dois dire en toute honnêteté que, dans au moins un cas et peut-être dans tous les cas, même s'il y a rétractation, je vous avise à l'avance que je ne renonce à aucun recours et que je ne renonce pas à mes droits à l'égard des journaux et des personnes concernées."

Les preuves

Me Desjardins a admis que son nom apparaissait aux procès-verbaux de certaines causes. Et il a rétabli les faits.

Le 31 octobre 1973, deux jours après son élection, il a avisé par écrit le ministre et le sous-ministre de la Justice qu'il cessait de représenter le gouvernement.

Depuis, il n'a jamais agi, ni directement ni indirectement pour le gouvernement. De plus, par mesure de précaution, il a renoncé à tous ses honoraires depuis le 2 octobre, date à laquelle il avait été choisi candidat libéral dans le comté de Louis-Hébert, à Ste-Foy.

A un certain moment, a-t-il raconté, il a appris que l'opposition s'apprêtait à

lui reprocher en Chambre des faits semblables à ceux qu'elle a reprochés à l'ancien député de Johnson, Me Jean-Paul Boutin.

Me Boutin a été accusé d'avoir représenté le gouvernement devant des tribunaux après son élection comme député. Cité devant une commission parlementaire, Me Boutin a choisi de démissionner et de se faire juger par la population de son comté.

Il s'est porté candidat aux élections complémentaires de Johnson, en août dernier, mais a été battu par M. Maurice Bellemare, de l'Union nationale.

Après vérification des faits, Me Desjardins a constaté qu'il était vrai que son nom apparaissait sur des rôles de Cour et de procès-verbaux.

"Ces écritures dans les procès-verbaux erronés ont été faites hors de ma connaissance et sans mon consentement," a-t-il affirmé.

Me Desjardins a alors vérifié personnellement des centaines de dossiers en vue de faire corriger les erreurs. Il a ensuite présenté une requête écrite au juge en chef de la Cour des Sessions Albert Dumontier.

Une audition publique a été tenue présidée par le juge lui-même qui a entendu des témoins. Me Desjardins a alors fait la preuve qu'il n'avait pas représenté le gouvernement après son élection.

Le juge Dumontier a alors ordonné que les procès-verbaux erronés soient corrigés. Le jugement porte la date du 25 septembre 1974.

Me Desjardins a remis aux députés de l'opposition une copie du jugement et de la liste des procès-verbaux erronés.

"Je dois dire que l'opposition - c'est tout à son honneur - a collaboré et m'a indiqué de façon suffisamment claire que ce jugement, semblait fermer son dossier."

M. Desjardins s'en est pris à M. Audette qui aurait dit que c'était M. Roger Perreault, de la Commission de l'industrie de la Construction, qui avait décidé de lui confier les causes de la CIC.

"J'ai commencé à recevoir des mandats dans le domaine de l'industrie de la construction bien avant l'arrivée de Roger Perreault comme directeur du décret, et je connaissais même pas M. Perreault à cette époque," a-t-il dit.

Le député a déclaré qu'il trouvait particulièrement verbeux l'article de la Gazette.

"J'arrive ici au sommet de l'incompétence et la malice ou de la volonté de salir le gouvernement et le député qui vous parle."

"J'affirme que cet article est malicieux parce que ce journaliste m'a téléphoné la veille de la parution de l'article et j'ai pris le temps et le soin de

lui relater tous les faits pertinents, a-t-il dit.

De l'article paru dans le Journal de Québec et dans le Journal de Montréal, Me Desjardins a déclaré que le journaliste aurait dû, avant d'écrire son article, aller consulter les clercs concernés, ce qui aurait évité de me salir par ce genre d'article."

Qui succédera à Paul... (Suite de la première page)

Dans l'après-midi, rien n'allait plus. Toujours jovial, M. Dell'Aniello informait le journaliste du SOLEIL qu'il préférerait tout reporter après la période des Fêtes.

Le président de la Régie invoquait alors la limitation excessive de son temps, du fait qu'il devait procéder à l'intégration de l'Office de la langue française à la Régie de la langue et qu'il devait, par la suite, rencontrer (vendredi) des gens à Québec au cours d'un sommet de la plus haute importance.

"Sachez, dit-il, que je ne vous oublie pas et qu'après les Fêtes, je serais plus en mesure de vous suggérer un meilleur papier."

LE SOLEIL cherchait à savoir, de la bouche du président de la Régie, qui il était, ce qu'il pensait de la composition de l'organisme, quel était son échéancier et quel sens il fallait donner pour le Québec à son récent voyage en France, où, en compagnie de M. Robert Bourassa, il avait vendu la loi 22 sur la langue officielle au gouvernement Giscard d'Estaing.

M. Dell'Aniello réintègrera-t-il ses fonctions à l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal? Pas à court terme, puisque le jour même de sa démission à la Régie de la langue, un communiqué signé par le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, parait de la loi 22, faisait part du choix d'un successeur aux HEC, jusqu'au 1er juin 1975. Il s'agit de M. Roger Charbonneau, de la même institution.

Durant l'année 1973... (Suite de la première page)

Viande	Quantité	Inspection fédérale	Inspection provinciale	Aucune inspection
boeuf	262.000	52 p.e.	11 p.e.	36 p.e.
porc	2.094.000	86 p.e.	11 p.e.	3 p.e.
veau	248.000	70 p.e.	15 p.e.	15 p.e.
cheval	44.795	40 p.e.	3 p.e.	1.2 p.e.

Le Dr Désilets attribue au manque d'information sur les risques encourus à manger de la viande non inspectée, le fait que 36 pour cent du boeuf local ne soit pas soumis à l'examen des inspecteurs gouvernementaux.

Il faudra éduquer davantage les gens sur les dangers de consommer de la viande qui n'a pas

Les compagnies... (Suite de la première page)

sera modifié à partir du 6 mai 1974. Les compagnies de pâtes et papiers sont donc les seules compagnies qui n'auront pas droit à des mesures rétroactives. Les droits de coupe assujettis aux nouvelles impositions seront ceux de 1974-75.

Les entreprises de bois de sciage seront plus chanceuses. En effet, compte tenu du ralentissement de la construction résidentielle et de la période difficile que traverse actuellement l'industrie de bois de sciage, le ministre Garneau a autorisé les scieries à différer après le 1er avril 1975, le paiement de droits de coupe qui atteindront \$7 millions pour l'année financière 1974-75.

Réactions de l'opposition

Suite à la déclaration ministérielle, le leader de l'opposition officielle M. Jacques-Yvan Morin et le député Fabien Roy, ont tous deux reproché au gouvernement d'oublier les contribuables en n'indexant pas leurs revenus et en n'augmentant pas leurs exemptions de base. Ainsi pour M. Roy, malgré la majoration des taux d'imposition sur les bénéfices miniers des compagnies, "le gouvernement aurait pu et pourrait, à ce moment-ci de l'année, faire un cadeau réel aux contribuables du Québec, mais il manque encore l'occasion de le faire".

Le leader de l'opposition péquiste voit dans ces nouvelles impositions qui maintiennent "la position concurrentielle des compagnies... un très bel euphémisme".

"Quand on sait l'amélioration de rentabilité qu'ont connue ces industries de pâtes et papiers depuis quelque temps, on s'étonne que ce soit la simple surtaxe que la collectivité retirera de la richesse collective" devait ajouter M. Morin. Celui-ci devait terminer en déclarant qu'"il reste bien du chemin à parcourir avant que les Québécois puissent devenir les Arabes du papier, de l'amiante ou de quoi que ce soit".

subi l'inspection, a conclu le Dr Désilets.

Pour sa part, le ministre de la Santé fédérale a constaté, lors d'échantillonnages faits au hasard dernièrement, partout au Canada, que des quantités assez impressionnantes de steak haché étaient contaminées par la salmonelle, un micro-organisme toxique.



Pas de place pour l'ennui

Le jeune Martin Van Lampman Jr. ne semble pas regretter que sa soeur ait commencé à aller à l'école cette année, le laissant tout seul à la maison. Il a trouvé en Gretchen, le grand danois, un ami irremplaçable avec qui jouer sur la pelouse, derrière leur maison d'Auburn, en Alabama.

VOUS AVEZ PENSÉ À VOS PARTIES ?

SYLVANIA LAMPE DE PROJECTION BLUE TOP

SYLVANIA DAK

Durant les réunions d'amis du temps des Fêtes, on aime bien regarder diapositives et films et se remémorer de bons souvenirs. Évitez la déception des lampes grillées en vous procurant une lampe de rechange Sylvania pour projecteurs. Cette firme de grande renommée en fabrique plus de 60 modèles, vous pouvez donc être certain de trouver celui qui convient à votre ciné-projecteur ou encore à votre projecteur à diapositives. Woolco en a un grand stock en magasin et, si vous avez besoin d'un modèle spécial, nous le commanderons pour vous... vous le recevrez dans un bref délai. N'oubliez pas que Sylvania est là... pour vous servir! Et, que le spectacle continue!

MAGASINS À RAYONS

Woolco
1000, rue de la Loi, Québec

GIFFARD

Galeries Ste-Anne
2960, boul. Ste-Anne

LEVIS

Galeries Chagnon
Rond-Point de Lévis

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE

SATISFACTION GARANTIE
ÉCHANGE OU ARGENT REMIS

Nos prix

EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 JANVIER 1975 INCLUSIVEMENT



VITAMINE C
100 Comprimés
Rég. \$4.22
SPECIAL \$2.19



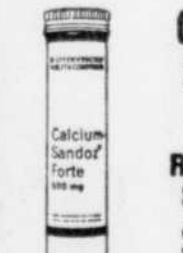
ASPIRIN
Format 300 comprimés
Rég. 2.92
SPECIAL 1.67



SIROP CALCIUM SANDOZ
Soulage crampes aux jambes et douleurs dosso-lombaires
Format 8 oz
Rég. \$3.00
SPECIAL \$1.59



METAMUCIL
Traitement d'origine naturelle de la constipation.
Format 12 oz
Rég. \$3.85
SPECIAL \$2.39



CALCIUM SANDOZ
Forte 500 mc
Rég. \$3.70
SPECIAL \$2.69



CORICIDIN 'D'
Rég. \$2.39
SPECIAL \$1.69



BENYLIN
Rég. \$2.50
SPECIAL \$1.59



VITAMINE E
Rég. \$10.76
SPECIAL \$5.15



ENO
Sel de fruits 7 oz format de famille
Rég. \$1.69
SPECIAL \$1.09

Autres spéciaux non annoncés, en pharmacie

PHARMACIE

Lauron Québec et Beauport

De la Couronne

FLORENT LETOURNEAU, L.P.H.

369 DE LA COURONNE, 529-2121

JOYEUX NOEL A TOUS NOS CLIENTS!

DECES et AVIS DIVERS

• RHETORIQUES et AMICALES • FUNERAIRES
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

AVIS DE DECES

ALLAIRE (Léopold) — A Québec le 19 décembre 1974, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Léopold Allaire, vendeur pour St-Lawrence Ceramic, époux de dame Gergette Turmel. Il demeurait au 706, rue Lafrenière Ste-Foy. Les funérailles auront lieu lundi le 23 décembre à 10h. Départ de la résidence funéraire.

Cloutier Ltee
1025 Route de l'Eglise Ste-Foy
à 9h45, pour l'église Ste-Geneviève et de la cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants et son gendre, M. et Mme Gilles Chevalier (Celine), M. Pierre Allaire. Ses petits-enfants, Nicolas et Simon Chevalier. Sa belle-mère, Mme J.P. Turmel, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Ernest Allaire, M. et Mme Roland Allaire, M. et Mme Alfred Beaulieu (Jacqueline), Mlle Juliette Allaire, M. et Mme Ernest Paradis, M. et Mme Charles-Edouard Turmel, M. et Mme Roch Moisan. Ainsi que plusieurs neveux et nièces.

ALLAIRE (Antoinette Roth) — Au Pavillon St-Charles de Limoilou, le 18 décembre 1974, à l'âge de 78 ans, est décédée Antoinette Roth, épouse de feu Rodolphe Allaire. Elle demeurait au Pavillon St-Charles de Limoilou. Les funérailles auront lieu samedi à 9h30. Départ de la résidence funéraire de

Sylvio Marceau Inc.
270, rue Marie de l'Incarnation

à 9h15, pour l'église St-Charles de Limoilou et de la cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Robert Kirouac (Madeleine), M. et Jean-Paul Allaire (Cécile Vallière), M. et Mme René Jobin (Jacqueline), M. et Mme William Gagnon (Jeanne), M. et Mme Raymond Allaire (Marthe Delair), belle-sœur, beaux-frères: M. et Mme Samuel Bouchard, M. Jacques Boissonneault, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Salon fermé de 5 à 7 heures.

ASSELIN (Joseph) — A Québec, le 18 décembre 1974 à l'âge de 90 ans est décédé M. Joseph Asselin époux de feu dame Marie-Claire Poulin. Il demeurait au 1069 Av. des Erables Québec. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre à 2h30. Départ de la résidence

Cloutier Ltee
975 Marg. Bourgeois
à 1h pour l'église de la paroisse Beauveuve et de la cimetière paroissial. Le salon sera fermé de 5 à 7.

CARBRAY (Jean Dinning) — A Québec, le 18 décembre 1974, est décédée dame Jean Dinning, épouse de feu M. Joseph Carbray. Elle demeurait au 1349 av. Light, Sillery. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre 1974 à 10h. Départ de la résidence funéraire

Cloutier Ltee
975 Marguerite-Bourgeois
à 9h45 pour l'église St-Charles Garnier et de la cimetière St-Patrick. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme John Dinning d'Ecosse, M. et Mme Andrew McJarrow d'Ecosse, Mlle Joséphine Carbray, ainsi que ses neiges Pat, Thérèse et Jean Carbray. Le salon sera fermé de 5h à 7h.

CHOUINARD (Berthe Cloutier) — A Québec le 18 décembre 1974, à l'âge de 75 ans, est décédée dame Berthe Cloutier épouse de feu le lieutenant-colonel Julien Chouinard. Elle demeurait au couvent Jean-Marie, 2049 Chemin St-Louis. Les funérailles auront lieu vendredi le 20 décembre à 2h. Départ de la résidence funéraire

Cloutier Ltee
975 Marguerite-Bourgeois
à 1h45, pour l'église St-Michel de Sillery et de la cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, ses enfants, son gendre et ses belles-filles, M. et Mme Pierre Chouinard C.A. (Rita Brunneau), M. et Mme Jacques Chouinard (Fern Burton), Maître et Mme Julien Chouinard (Jeannine Pettigrew), M. et Mme Maurice Chouinard (Denise Hudon), M. et Mme Alfred warkentin (Claire), M. et Mme Marc Chouinard (Renée Samson), son beau-frère et sa belle-sœur, M. et Mme Emilie Beauvais (Marguerite Chouinard). Ainsi que plusieurs petits-enfants. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures.

GAUTHIER (Gemma Bilodeau) — A l'Hôpital Fleur de Lys, le 19 décembre 1974, à l'âge de 57 ans, est décédée dame Gemma Bilodeau, épouse de M. Conrad Gauthier, demeurait 340 Sapinière-Dorion. Les funérailles auront lieu lundi 23 décembre à 2h. Départ du foyer funéraire

J. Bouchard et Fils Ltee
1290, 1ère Avenue
à 1h45 pour l'église St-Albert le Grand et de la cimetière St-Charles (boulevard Hamel). Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils, sa fille: N. Marcel Gamthier, M. René Gauthier, Mlle Nicole Gauthier, ses sœurs, son frère, beaux-frères et belles-sœurs: Mlle Laurette Bilodeau, M. et Mme P.-E. Pate (Yvette), Mme René Aubin (Annette), M. et Mme Real Belchat (Madeleine), M. Adélard Bilodeau.

Mme Napoléon Bilodeau, M. et Mme Romuald Gendreau (Ida), M. et Mme Gaston Gauthier (Jeannine), M. et Mme Gérard Gauthier (Lucille), M. et Mme Jean Bouchard (Rita), plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 2 à 5h et 7 à 10h.

GRAVEL (Charles) — A l'Hôpital St-François d'Assise, le 19 décembre à l'âge de 74 ans, est décédé M. Charles Gravel, retraité de la Cité de Québec, époux de dame Alma Mainy. Il demeurait au 325 rue Papineau. Les funérailles auront lieu le 23 décembre à 10h. Départ du foyer funéraire

J. Bouchard et Fils Ltee
1290 1ère Avenue
à 9h45 pour l'église St-Zéphirin de Stadacona, et de la cimetière St-Charles (Boul. Hamel). Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils, ses filles, gendres, belles-filles: M. et Mme Charles Gravel (Thérèse Bouchard), M. et Mme Charles Gravel (Germaine Lebel); 12 petits-enfants, plusieurs neveux et nièces. Le foyer funéraire ouvert 2-5, 7-10. La dépouille mortelle sera exposée à compter de vendredi soir à 7h.

GUERARD (Yvonne Guay) — A Québec, le 17 décembre 1974, à l'âge de 65 ans et 2 mois, est décédée dame Yvonne Guay, épouse de M. Gerard Guerard. Elle demeurait 2317 de la Ronde. Les funérailles auront lieu samedi 21 décembre à 9h30.

MASSÉ (Eva Côté) — A Charny, le 18 décembre 1974, à l'âge de 70 ans et 4 mois est décédée dame Eva Côté, épouse de feu Raoul Massé. Elle demeurait 926, 6ème avenue centre, Charny, et autrefois de St-Apollinaire de Lotbinière. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre à 10h. Départ des salons

Beaudoin & Ferland Ltee
36, de l'Eglise St-Apollinaire
à 9 h50, pour l'église de St-Apollinaire et de la cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil sa nièce Françoise Delbois (Mme Jean-Guy Lemay), ses frères et sœurs: M. Georges Côté, M. et Mme Wellie Côté (Yvette Masse), M. et Mme Heleodoro Côté (Thérèse Drouin), Mme Robert Côté (Fabiana Bergeron), Mme Jean Thomas Delbois (Liliane Côté), M. et Mme Maurice Daigle (Noëlla Côté), M. et Mme Henri Delage (Hélène Côté), M. et Mme Noël Desruisseaux (Marie-Marthe Côté), plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines. Pas de fleurs s'il vous plaît. Don à la Société du Cancer. Salon fermé de 5 à 7.

MONIER (Marie Boivin) — A Québec, le 18 décembre est décédée Marie Boivin épouse en 1ère nocce de feu Jean-Paul Bédard, et en seconde nocce de M. Moise Monier. Elle demeurait au 349, 1ère Avenue, Lac St-Charles. Les funérailles auront lieu samedi à 11h. Départ du salon

J. Bouchard et Fils Ltee
1740 avenue Bardy, Angle Canadienne
à 9h15, pour l'église St-Pie X et de la cimetière St-Pie X-Charles (boulevard Hamel). Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: M. et Mme Roger Guérard (Louis Delisle), M. Ra mond Guérard, M. et Mme Adrien Guérard (Monique Sirois), M. et Mme André Chartier (Monique), M. et Mme Jacques Lapointe (Micheline); ses frères, sa sœur ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Edmond Guay (Marie-Ange Hains), M. et Mme Ernest Guay (Germaine), M. et Mme Paul Forques (Marie-Blanche), plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 2 à 5h, et de 7 à 10 h p.m.

LALIBERTE (Paul) — A l'ancienne-Lorette le 19 décembre 1974, est décédé M. Paul Laliberté, employé au C.H.U.L. époux de dame Fleurette Dorval. Il demeurait au 992, Notre-Dame, Ancienne-Lorette. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre à 5h. Départ de la résidence funéraire

Sylvio Marceau Inc., 1460, Notre-Dame, Ancienne-Lorette
à 9h45 pour l'église Ancienne-Lorette et de la cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Jacques Côté (Carole), M. et Mme Roch Laliberté (Lily Robitaille), M. Serge Laliberté, M. Louis Laliberté, Mlle José Laliberté, M. Bruno Laliberté, Frédéric Côté (petit-fils); ses frères et sœurs: M. et Mme Rosario Guay (Thérèse), M. et Mme Marius Laliberté (Bernadette Parent), M. et Mme Raymond Laliberté (Marguerite Robitaille), M. et Mme André Laliberté (Carmelle Hébert), M. et Mme Paul Trudel (Madeleine), M. et Mme Raymond Harvé (Marthe), M. et Mme Jean-M. Laliberté (Jacqueline Rosa), M. et Mme Jacques Laliberté (Janette Emond), M. et Mme Robert Drolet (Monique); beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Marcel Dorval (Fernande Côté), M. et Mme Roger Lacroix (Charlotte), M. et Mme Bernard Dorval (Georgette Vachon), M. et Mme Raymond Jobin (Georgette Dorval), M. et Mme Marc Yvon Morin (Françoise Dorval), M. et Mme Lambert Dorval (Françoise Lelièvre), M. et Mme Jos Dorval (Claire Marquis), M. et Mme Jean-Paul Dorval (Thérèse Desroches), M. et Mme Rosaire Jobidon (Thérèse Dorval), Mlle Benjamine Dorval, M. et Mme Guy Dorval (Pauline Cloutier), M. et Mme Claude Dorval (Marie Ferland), ainsi que plusieurs neveux et nièces, salon fermé de 5h à 7h.

LANGLAIS (Berthe Maheux) — A Sillery, le 18 décembre 1974, à l'âge de 87 ans, est décédée

dame Berthe Maheux, épouse de M. Hormidas Langlais, ex-député des Îles-de-la-Madeleine. Elle demeurait au 2558, de la Falaise, Sillery. Les funérailles auront lieu samedi, le 21 décembre, à 10h. Départ de la résidence funéraire

Cloutier Ltee
1025, Route de l'Eglise Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Yves et de la cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Maurice Pelletier Transport de St-Damas, époux de dame Lédia Gagnon. Il demeurait à Tourville. Les funérailles auront lieu dimanche le 22 décembre à 2h. Départ de la résidence funéraire de St-Damas sous la direction de la maison

Claudius Lavoie
à 1h50 pour l'église de St-Damas et de la cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Yolande (Mme Rosaire Morin) Solange (Mme Gaston Lord), Aurèle, Lorraine (Mme Fernand Lord), Réjean, Yvon (Pauline Duval), Patrice (Gaëtan Thibodeau), son frère Auguste.

ROCHETTE (Malvina Juneau) — A Québec, le 18 décembre 1974, à l'âge de 83 ans, est décédée dame Malvina Juneau, épouse de feu Alfred Rochette. Elle demeurait au 661 route Nationale, Neuville, comté Portneuf. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre à 10h. Départ de la résidence funéraire

L. Leclerc & Fils Ltee
639 des Erables Neuville
à 9h45, pour l'église de St-François de Sales et de la cimetière paroissial. Elle était la mère de Paul-Henri (Jeanne d'Arc Mercier), Maria (Mme Azarie Bédard), Gilles (Lucille Bédard), Joseph (Carmen Fortin), Raymond (Huguette Mercier). Elle laisse aussi dans le deuil son beau-frère et ses belles-sœurs: Mme Joseph Juneau, Mme Simone Rochette, Mlle Germaine Rochette, M. et Mme J.-A. Rochette, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Salon fermé entre 5h et 7h.

SAVARD (Hermeline Carpentier) — A Donnacona, le 19 décembre 1974, à l'âge de 81 ans, est décédée Hermeline Carpentier, épouse 1ère nocce de feu Omer Beauré et en 2èmes nocces de feu Albert Savard. Elle demeurait au Domaine du Souvenir, Donnacona, autrefois de Pont-Rouge. Les funérailles auront lieu lundi 23 décembre à 10h. Départ de la résidence funéraire

L. Leclerc & Fils Ltee
247 du Pont Ouest Pont-Rouge
à 9h45, pour l'église Ste-Jeanne et de la cimetière paroissial. Elle était la mère de Léo (Blanche Simoneau), Aurèle (Suzanne Galarneau), Robert (Thérèse Delisle), Marie-Claire (Mme Rosaire Hardy), Edith (Mme René Carboneau), Martin, Rachel (Mme Roland Rousseau). Elle laisse dans le deuil outre ses enfants, ses sœurs, sa belle-sœur et beaux-frères: Mme Thomas-Louis Bouchard, Mme Raoul Bouchard, M. et Mme Ernest Lessard, Mme Jules Carpentier, ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces.

ST-HILAIRE (Antonio) — A l'Hôtel Dieu de Québec, le 17 décembre, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Antonio St-Hilaire, époux de dame Hélène Letarte. Il demeurait au 198 48e Rue ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre à 10h. Départ du foyer funéraire de

J. Bouchard et Fils Ltee
1290 1ère Avenue,
à 9h45 pour l'église St-Rodrigue, et de la cimetière St-Charles (St-Vallier ouest). Il laisse dans le deuil, ses filles, son fils, gendres, et sa belle-fille, M. et Mme Florent St-Hilaire-Jacqueline Mainy, M. et Mme Jacques Lebel (Germaine), M. et Mme Jean-Maurice Mainguy (Yolande), M. et Mme Jean Claude Mainguy (Noëlla), ses frères, sa sœur, beaux-frères, belles-sœurs, M. Joseph St-Hilaire, M. et Mme Amédée St-Hilaire, Mme Marie-Anne St-Hilaire, M. et Mme Arthur Letarte. Le foyer funéraire 2-5, 7-10.

TANGUAY (Bernadette) Sœur Marie des Anges — Au monastère des Augustines 225 rue St-Vallier Chicoutimi, le 18 décembre 1974 à l'âge de 70 ans est décédée sœur Bernadette Tanguay. Elle comptait 42 ans de profession religieuse. Les funérailles auront lieu vendredi à 16h10 en la chapelle des Augustines. Elle laisse dans le deuil outre sa famille religieuse ses frères, M. Apollinaire Tanguay, d'Amos, Marc (Lebel-sur-Quévillon), Yvon (Welland Ontario). Ses sœurs Mme Alphonse Chabot (Justine) de Beauport, Mme Armand Catellier (Agathe) de St-Georges de Beauve, Mme Roland Veilleux (Georgette) de Boucherville, Mme Edouard Rancourt (Laurette) de Lévis, ses belles-sœurs Mme Maurice Tanguay de Chicoutimi, Mme Donat Tanguay de Montréal, son beau-frère M. Jules Bilodeau de Montréal. De nombreux neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au parloir de la communauté. S.V.P. ne pas envoyer de fleurs.

PARADIS (Antoinette East) — A St-Augustin, le 18 décembre 1974 à l'âge de 72 ans, est décédée Antoinette East, épouse de M. Roland Paradis. Les funérailles auront lieu samedi à 14h30. Départ du foyer funéraire

Albert Rochette
354 route 138 St-Augustin
à 14h20 pour l'église de St-Augustin et de la cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants: Raymond, Roger, Ghislaine (Mme Gilles Lambert), André et Lise. Sa sœur, Marguerite East, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Alphonse East, M. Anselme East, M. et Mme Hector Delisle, (Thérèse East) J.N. Lahaye, Eleusippe Paradis, Mme J. H. East, Mme J. Ulric East, Mme Adalbert East, Mlle Almélida Paradis, Mlle Berengère Paradis, Mlle Louise Paradis, M. et Mme Ernest Paradis, M. et Mme Jean Paradis, M. et Mme Guy Vézina, Mme Paulette Boudreault.

PELLETIER (Saluste) — A l'hôpital de St-Jean-Port-Joli, le 18 décembre 1974, à l'âge de 66 ans est décédé M. Saluste Pelletier, ex-propriétaire de Pelletier Transport de St-Damas, époux de dame Lédia Gagnon. Il demeurait à Tourville. Les funérailles auront lieu dimanche le 22 décembre à 2h. Départ de la résidence funéraire de St-Damas sous la direction de la maison

Claudius Lavoie
à 1h50 pour l'église de St-Damas et de la cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Yolande (Mme Rosaire Morin) Solange (Mme Gaston Lord), Aurèle, Lorraine (Mme Fernand Lord), Réjean, Yvon (Pauline Duval), Patrice (Gaëtan Thibodeau), son frère Auguste.

ROCHETTE (Malvina Juneau) — A Québec, le 18 décembre 1974, à l'âge de 83 ans, est décédée dame Malvina Juneau, épouse de feu Alfred Rochette. Elle demeurait au 661 route Nationale, Neuville, comté Portneuf. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre à 10h. Départ de la résidence funéraire

L. Leclerc & Fils Ltee
639 des Erables Neuville
à 9h45, pour l'église de St-François de Sales et de la cimetière paroissial. Elle était la mère de Paul-Henri (Jeanne d'Arc Mercier), Maria (Mme Azarie Bédard), Gilles (Lucille Bédard), Joseph (Carmen Fortin), Raymond (Huguette Mercier). Elle laisse aussi dans le deuil son beau-frère et ses belles-sœurs: Mme Joseph Juneau, Mme Simone Rochette, Mlle Germaine Rochette, M. et Mme J.-A. Rochette, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Salon fermé entre 5h et 7h.

SAVARD (Hermeline Carpentier) — A Donnacona, le 19 décembre 1974, à l'âge de 81 ans, est décédée Hermeline Carpentier, épouse 1ère nocce de feu Omer Beauré et en 2èmes nocces de feu Albert Savard. Elle demeurait au Domaine du Souvenir, Donnacona, autrefois de Pont-Rouge. Les funérailles auront lieu lundi 23 décembre à 10h. Départ de la résidence funéraire

L. Leclerc & Fils Ltee
247 du Pont Ouest Pont-Rouge
à 9h45, pour l'église Ste-Jeanne et de la cimetière paroissial. Elle était la mère de Léo (Blanche Simoneau), Aurèle (Suzanne Galarneau), Robert (Thérèse Delisle), Marie-Claire (Mme Rosaire Hardy), Edith (Mme René Carboneau), Martin, Rachel (Mme Roland Rousseau). Elle laisse dans le deuil outre ses enfants, ses sœurs, sa belle-sœur et beaux-frères: Mme Thomas-Louis Bouchard, Mme Raoul Bouchard, M. et Mme Ernest Lessard, Mme Jules Carpentier, ainsi que ses petits-enfants, neveux et nièces.

ST-HILAIRE (Antonio) — A l'Hôtel Dieu de Québec, le 17 décembre, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Antonio St-Hilaire, époux de dame Hélène Letarte. Il demeurait au 198 48e Rue ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre à 10h. Départ du foyer funéraire de

J. Bouchard et Fils Ltee
1290 1ère Avenue,
à 9h45 pour l'église St-Rodrigue, et de la cimetière St-Charles (St-Vallier ouest). Il laisse dans le deuil, ses filles, son fils, gendres, et sa belle-fille, M. et Mme Florent St-Hilaire-Jacqueline Mainy, M. et Mme Jacques Lebel (Germaine), M. et Mme Jean-Maurice Mainguy (Yolande), M. et Mme Jean Claude Mainguy (Noëlla), ses frères, sa sœur, beaux-frères, belles-sœurs, M. Joseph St-Hilaire, M. et Mme Amédée St-Hilaire, Mme Marie-Anne St-Hilaire, M. et Mme Arthur Letarte. Le foyer funéraire 2-5, 7-10.

TANGUAY (Bernadette) Sœur Marie des Anges — Au monastère des Augustines 225 rue St-Vallier Chicoutimi, le 18 décembre 1974 à l'âge de 70 ans est décédée sœur Bernadette Tanguay. Elle comptait 42 ans de profession religieuse. Les funérailles auront lieu vendredi à 16h10 en la chapelle des Augustines. Elle laisse dans le deuil outre sa famille religieuse ses frères, M. Apollinaire Tanguay, d'Amos, Marc (Lebel-sur-Quévillon), Yvon (Welland Ontario). Ses sœurs Mme Alphonse Chabot (Justine) de Beauport, Mme Armand Catellier (Agathe) de St-Georges de Beauve, Mme Roland Veilleux (Georgette) de Boucherville, Mme Edouard Rancourt (Laurette) de Lévis, ses belles-sœurs Mme Maurice Tanguay de Chicoutimi, Mme Donat Tanguay de Montréal, son beau-frère M. Jules Bilodeau de Montréal. De nombreux neveux et nièces. La dépouille mortelle est exposée au parloir de la communauté. S.V.P. ne pas envoyer de fleurs.

PARADIS (Antoinette East) — A St-Augustin, le 18 décembre 1974 à l'âge de 72 ans, est décédée Antoinette East, épouse de M. Roland Paradis. Les funérailles auront lieu samedi à 14h30. Départ du foyer funéraire

Albert Rochette
354 route 138 St-Augustin
à 14h20 pour l'église de St-Augustin et de la cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants: Raymond, Roger, Ghislaine (Mme Gilles Lambert), André et Lise. Sa sœur, Marguerite East, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Alphonse East, M. Anselme East, M. et Mme Hector Delisle, (Thérèse East) J.N. Lahaye, Eleusippe Paradis, Mme J. H. East, Mme J. Ulric East, Mme Adalbert East, Mlle Almélida Paradis, Mlle Berengère Paradis, Mlle Louise Paradis, M. et Mme Ernest Paradis, M. et Mme Jean Paradis, M. et Mme Guy Vézina, Mme Paulette Boudreault.

TURGEON (Antoinette Létourneau) — A Lévis, le 19 décembre 1974, à l'âge de 74 ans et 2 mois, est décédée dame Antoinette Létourneau, épouse de M. Louis Turgeon. Elle demeurait à Beaumont Comté Bellechasse. Les funérailles auront lieu samedi le 21 décembre à 3 heures. Départ de la Salle paroissiale à 2h45,

pour l'église de Beaumont, inhumation au cimetière paroissial, sous la direction de Gilbert & Turgeon Ltee.

Gilbert & Turgeon Ltee
Elle dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Jean-Claude Turgeon (Françoise Turgeon), M. et Mme André Nadeau (Raymond Turgeon), M. et Mme Xavier Turgeon (Lorette Turgeon), M. et Mme Raymond Nadeau (Ghislaine Turgeon), M. Robert Nadeau, M. et Mme Denis Turgeon (Rachel Fournier), M. et Mme Normand Turgeon (Louise Turgeon), ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Lorette Bourget (Marie-Anne Létourneau), M. et Mme Emile Létourneau (Marie-Jeanne Fortin), M. et Mme Fortunat Pomerleau (Bernadette Létourneau), Mme Léger Turgeon, Mme Xavier Turgeon, Mme Maurice Chabot, Mme Joseph Turgeon, M. et Mme Joseph-Théodore Vézina ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

CARTES DE REMERCIEMENTS

BOLDUC (Georgette St-Pierre) — M. Jean-Paul Bolduc et sa fille Lucie remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de condoléances à l'occasion du décès de Mme Georgette St-Pierre Bolduc, de St-François de Montmagny, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci.

SERVICES ANNIVERSAIRES

CHATEAUVERT (Yvon) — Samedi le 21 décembre, à 7 heures, p.m. en l'église St-Charles de Limoilou sera chantée une messe anniversaire pour M. Yvon Chateauvert, ép. u de Micheline Rousseau. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

DENIS (Albert) — Samedi le 21 décembre 1974, à 4 heures en l'église Jacques-Cartier, sera chantée le service anniversaire de M. Albert Denis, époux de feu dame Hélène Giroux. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

DROLET (Rosaire) — Samedi le 21 décembre à 8h30 a.m., en l'église de St-Sauveur, sera chanté le service anniversaire de M. Rosaire Drolet, époux de dame Laura Dugal. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

JOBIN (Marie-Blanche Martel) — Samedi le 21 décembre 1974, à 16 heures en l'église de Pont-Rouge, sera célébré le service anniversaire de dame Marie-Blanche Martel, épouse de M. St-Georges Jobin. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS à saint Expédit pour faveur obtenue. Promesse de faire publier. Mme Lucia Jeune.

FAVEURS OBTENUES

REMERCIEMENTS à saint Expédit pour faveur obtenue. Promesse de faire publier. Mme Lucia Jeune.

SERVICES SPECIAUX

790 MONUMENTS FUNERAIRES
VILLENUEVE ET FRERE
MANUFACTURIER monuments, depuis 1897, meilleur prix en ville, économiser, consultez nous avant d'acheter, qualité garantie. 1029 St-Vallier ouest, 325-554, 523-5394.

THERIAULT & FILS
710 1ère Avenue, Québec, 524-1961.

C'est facile!
Vous pouvez utiliser les Annonces Classées du Soleil pour un prix minime. Elles sont très faciles à joindre par un grand nombre de dames et demoiselles à la recherche d'outils ménagers.

Signalez 529-9231

Une bombe avant la trêve de Noël

LONDRES (d'après Reuter) — Une voiture piégée contenant une bombe de 45 kg (100 livres) a explosé hier soir devant un grand magasin d'Oxford Street à Londres alors que l'IRA provisoire

s'apprête, semble-t-il, à déclarer une trêve de Noël.

Après des coups de téléphone anonymes à deux journaux londoniens, la police a disposé de vingt minutes pour

évacuer l'avenue qu'arpentaient des centaines de personnes. Il n'y a eu que trois blessés.

Placée dans une Ford Cortina garée à une station de taxi devant Selfridges, la bombe était probablement l'une des plus grosses jamais utilisées pour un attentat en Grande-Bretagne. Elle a soufflé vitrines et fenêtres sur une grande distance.

A Dublin, on déclarait hier soir de source informée que l'armée provisoire de l'Armée républicaine irlandaise s'apprêtait à annoncer un cessez-le-feu pour la période de Noël prenant effet à partir de dimanche minuit, la trêve s'appliquant aussi bien à l'Ulster qu'au reste de la Grande-Bretagne.

Le cessez-le-feu a été négocié entre un groupe d'ecclésiastiques protestants d'Irlande du Nord et les chefs de l'IRA au cours d'une réunion secrète la semaine dernière en République d'Irlande.

Les ecclésiastiques ont ensuite transmis les propositions mercredi à M. Merlyn Rees, ministre britannique chargé de l'Irlande du Nord. Puis hier, le porte-parole du groupe, le docteur William Arlow, s'est rendu à Dublin pour un nouvel entretien secret avec M. David O'Connell, porte-parole de l'IRA.

Apparemment, le pasteur Arlow est parvenu à faire admettre au dirigeant de l'IRA que le gouvernement britannique était disposé à des concessions en échange d'un véritable cessez-le feu, ajouté-on de même source.

Par ailleurs, un autre cerveau des provisoires, M. Kevin Mallon, serait parvenu à pénétrer en Grande-Bretagne vendredi dernier. Selon le Daily Telegraph qui publie l'information en première page, Mallon aurait dirigé la dernière vague d'attentats à la bombe dans le pays.

Le journal londonien assure que Mallon a trompé la vigilance des services de sécurité à l'aéroport d'Heathrow.

35 otages retenus dans un supermarché
RICHEFIELD Minnesota, (AP) — Trente-cinq otages ont été libérés ce matin après avoir été retenus pendant cinq heures par quatre hommes armés qui avaient attaqué un supermarché, à Richefield.

Dès le hold-up, le magasin avait été investi par la police, et des coups de feu avaient été échangés. C'est alors que les bandits avaient pris des clients en otages.

Deux des suspects se sont rendus. L'un d'eux paraît avoir été blessé. Les deux autres n'ont pas été retrouvés.

Une 5e guerre?
BEYROUTH (Reuter) — Le premier ministre libanais, M. Rashid Al-Solh, a accusé hier soir, Israël de se préparer pour une cinquième guerre au Proche-Orient, et de s'apprêter à une "nouvelle agression" contre le Liban.

M. Al-Solh commentait une déclaration du ministre israélien de la Défense, M. Shimon Peres. Ce dernier a dit mercredi que les pays arabes situés à quelque distance d'Israël ne doivent pas croire qu'ils peuvent se prélasser en toute sécurité tout en envoyant des hommes combattre les Israéliens.

"Ce n'est pas parce que quelques Palestiniens franchissent le Liban en direction de territoires occupés comme le prétendent les Israéliens, qu'Israël attaque sans cesse le territoire libanais", a déclaré aux journalistes le premier ministre libanais.

"Ceci est faux, parce que l'organisation de résistance palestinienne honore l'engagement libanais de ne pas se rendre en Palestine par le Liban, a ajouté M. Al-Solh.

Le premier ministre libanais a évoqué le rappel de certains officiers de réserve israéliens, dont le général Ariel Sharon qui commanda les troupes qui franchirent le canal de Suez pendant la guerre d'octobre 1973.